

La lettre de l'inspection médicale *en Auvergne*

Janvier 2014 – n° 2

Chers confrères, chers collègues,

C'est avec plaisir que nous vous adressons le numéro 2 de la lettre de l'Inspection médicale en Auvergne.

Il est maintenant devenu habituel de faire la synthèse des rapports annuels des médecins du travail et des rapports administratifs et financiers des services de santé au travail.

De plus, l'année 2013 a été profondément marquée par la mise en œuvre de la réforme de la médecine du travail de juillet 2011. C'est donc l'occasion, dans ce bulletin, de vous en faire le bilan.

Comme vous pourrez le constater, 2013 a été très riche en innovations au sein de tous les services de la région. En 2014, nous allons nous engager dans la réalisation des CPOM (contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens) avec l'ensemble des services de santé au travail de la région Auvergne et la CARSAT Auvergne.

Cette mutualisation des moyens devrait permettre, nous le souhaitons tous, d'atteindre au mieux la notion de "bien-être au travail".

Cordialement

Drs Françoise CHRISTOFEUL et Marie-Christine RIOL

BILAN DES RA DES MEDECINS DU TRAVAIL ET DES RAF DES SSTI DE LA REGION AUVERGNE Année 2012

6 SSTI
8 SA
5 autres SST

Services de santé au travail (SST)

- 6 services interentreprises (SSTI) au 1^{er} janvier 2012.
- 8 services autonomes (SA)
- 1 service ERDF-GRDF
- 1 service La Poste
- 1 service France Télécom
- 1 service SNCF
- 1 service MSA

Durant l'année 2012, les trois SSTI de l'Allier (Moulins, Montluçon et Vichy) ont amorcé leur fusion. Ces services ont en effet réalisé un projet de service et un CPOM communs.

Entreprises

- 29 093 entreprises adhérentes aux SSTI en 2012 :

Répartition selon la taille des entreprises

- 23 843 entreprises de 1 à 10 salariés
- 4 313 entreprises de 11 à 49 salariés
- 853 entreprises de 50 à 299 salariés
- 84 entreprises de plus de 300 salariés

Répartition par département

- 7 281 dans l'Allier
- 3 462 dans le Cantal
- 4 326 en Haute Loire
- 14 024 dans le Puy de Dôme

29 093
entreprises

326 125
salariés suivis

Effectifs de salariés suivis

- **326 125 salariés** ont été pris en charge par les services de santé au travail :
 - 306 684 salariés par les SSTI
 - 19 441 salariés par les SA.

	SA		SSTI	
	Nombre	(en %)	Nombre	(en %)
Visite d'embauche	2 381	12,2	51 473	16,7
Visite périodique	10 242	52,6	108 029	33,1
Visite à la demande du salarié	1 921	9,8	4 377	1,4
Visite à la demande de l'employeur	159	0,8	1 972	0,6
Visite de pré - reprise	238	1,2	5 422	1,7
Visite de reprise	1 900	9,7	23 762	7,7

En ce qui concerne les salariés vus dans le cadre d'une surveillance médicale renforcée :

- **Dans les SA :**
 - 5 725 salariés vus en **visites périodiques**
 - 1 015 salariés vus en **visites supplémentaires**
- **Dans les SSTI :**
 - 45 314 salariés vus en **visites périodiques**
 - 2 163 salariés vus en **visites supplémentaires**
- **Nombre d'examens complémentaires prescrits**

	SA	SSTI
Dépistage MP ou MCP	3 903	10 612
Dépistage maladies dangereuses pour l'entourage du salarié	1 598	3 886

Effectifs des services de santé au travail

190 médecins

Médecins du travail

- **Sont au nombre de :**
 - 15 dans les SA - 7,9 ETP (*Equivalent Temps Plein*)
 - 119 dans les SSTI - 97,3 ETP (*Equivalent Temps Plein*)
 - 1 à la SNCF
 - 10 à la MSA
 - 10 à ERDF-GRDF (*région Centre Limousin Auvergne*)
 - 17 dans les Hôpitaux
 - 4 à la Poste
 - 2 à France Télécom
 - 9 médecins de prévention de la Fonction Publique Territoriale
 - 3 médecins de prévention au Rectorat et Université.
- **Démographie**
 - Parmi les médecins du travail dans les SSTI, 90 médecins du travail ont plus de 55 ans et plusieurs sont en cumul emploi-retraite.

18 infirmières

Infirmier(e)s en santé au travail

▪ **Dans les SSTI :**

- 18 (soit 9,5 ETP) ont été embauché (es) depuis la réforme de juillet 2011

113 secrétaires

Secrétaires assistant le médecin du travail

▪ **Dans les SSTI :**

- 113 (soit 100,5 ETP)

23 IPRP

Intervenants en Prévention des Risques Professionnels (IPRP)

▪ **Dans les SSTI :**

- 23 (soit 20,5 ETP)

44 autres
personnels

Autres personnels

▪ **Dans les SSTI :**

- 31 personnels administratifs (soit 25,12 ETP)
- 13 autres (soit 7,06 ETP) – conduite, entretien...

Bilan des conclusions médico-professionnelles

<i>Avis rendus suite aux visites médicales</i>	2011	2012
<i>Aptes</i>	207 867	203 585
<i>Aptes avec restriction</i>	9 432	9 609
<i>Aptes avec aménagement de poste</i>	3 965	4 115
<i>Inaptes au poste</i>	1 921	2 062
<i>Inaptes temporaires</i>	2 309	2 841
<i>Inaptes définitifs</i>	1 327	1 526
<i>Total</i>	226 821	223 738

6 440 SMR
dans les SA

94 785 SMR
dans les SSTI

▪ **Bilan des inaptitudes médicales donnant lieu à un licenciement**

<i>Avis rendus suite aux visites médicales</i>	<i>Allier</i>	<i>Cantal</i>	<i>Haute- Loire</i>	<i>Puy- de- Dôme</i>	<i>Total SSTI</i>	<i>8 SA</i>
<i>Aptes</i>	50 412	14 047	20 677	102 059	187 195	16 390
<i>Aptes avec restriction</i>	2 440	968	685	4 051	8 144	1 465
<i>Aptes avec aménagement de poste</i>	1 021	172	434	1 920	3 547	568
<i>Inaptes au poste</i>	599	152	270	931	1 952	102
<i>Inaptes temporaires</i>	564	223	163	1 572	2 522	319
<i>Inaptes définitifs</i>	336	169	230	744	1 479	47
<i>Total</i>	55 372	15 731	22 459	111 277	204 839	18 891

Etat des lieux de la mise en œuvre de la réforme de la médecine du travail

I - La gouvernance

En Auvergne : 6 SSTI :

- un dans le Cantal : ACISMT à Aurillac
- un dans la Haute Loire : AIST 43 au Puy en Velay
- un dans le Puy de Dôme et dans une partie de la Haute Loire : L'AIST La Prévention Active
- trois dans l'Allier qui sont en cours de fusion (*STSV Vichy ; SISTEMR Montluçon ; SIST Moulins*).

Les six services sont agréés. L'agrément des trois SSTI de l'Allier a été prorogé jusqu'à la fin 2014, date à laquelle la fusion devrait être effective et où sera agréé un seul service de santé au travail interentreprises pour ce département. La DIRECCTE a été très présente durant toute l'année pour expliquer la réforme et informer sur les équipes pluridisciplinaires.

Pas de problèmes majeurs en ce qui concerne les CA, les CC et les CMT ; quelques rares postes de représentants des salariés sont encore vacants.

II - La composition des SSTI

Les équipes pluridisciplinaires se mettent progressivement en place dans chacun des services. Plusieurs combinaisons sont observées :

- 1 MT + 1 IDE partagée (*le plus souvent avec un autre MT*) + 1 ATST (*souvent partagée avec un autre médecin*) + 1 secrétaire
- 1 MT + 1 IDE partagée + 1 secrétaire
- 1 MT + 1 ATST (*souvent partagée avec un autre médecin*) + 1 secrétaire

Au total ce sont pour les SSTI :

- cinq collaborateurs médecins dont quatre en formation. A noter la grande réserve en début de réforme à en recruter. Il semblerait qu'aujourd'hui, les services envisagent plus sereinement ce type d'embauche en raison des changements prochainement annoncés. Par ailleurs dans deux départements, deux collaborateurs, qui étaient en formation, quittent les services un an à peine après son début.

Effectifs par équipe pluridisciplinaires : de 3500 à 5000 salariés.

Remarque : cette embauche importante de personnels au sein des SSTI a très rapidement posé un problème de locaux au sein de nombreux services qui ont du investir de façon importante, soit dans la construction soit dans la location.

III - Les CMT (*commissions médico-techniques*)

Pas de problème avec les règlements intérieurs. Ils ont été mis à jour.

Toutes les CMT fonctionnent correctement.

Les projets de service

L'AIST La Prévention Active de Clermont Ferrand et L'AIST 43 du Puy en Velay ont élaboré un projet de service dans le cadre du renouvellement des agréments. Les trois SSTI de l'Allier ont quant à eux mis en place un projet de service commun, départemental, avec des déclinaisons locales dans chacun des trois bassins. L'ACISMT d'Aurillac a lui aussi élaboré son projet de service, hors demande de renouvellement d'agrément.

Les projets de service ont mis plusieurs mois à être réalisés, l'exercice étant nouveau pour les médecins. Ces projets de service sont très créatifs, très intéressants pour la majorité d'entre eux et ont probablement participé à la remobilisation des médecins. Ce sont eux aussi qui ont favorisé la mise en place des équipes pluridisciplinaires (*qui fait quoi*).

Les CPOM

Ils ont été élaborés par tous les SSTI et devraient être tous signés en début d'année 2014. L'Allier a mis en place un CPOM commun à l'ensemble des trois services du département.

La DIRECCTE a soutenu durant toute l'année 2013 l'ensemble des services dans l'élaboration de ces CPOM et de nombreuses réunions communes SSTI/CARSAT/DIRECCTE ont eu lieu.

A noter un partenariat très intéressant entre CARSAT et DIRECCTE pour l'élaboration d'un cadre de travail de ces CPOM ayant permis un rapprochement très constructif et qui devrait être durable dans le temps.

IV - Les services autonomes

Ils sont au nombre de huit (*hormis les services EDF, la Poste, France Télécom, SNCF et MSA*).

Ils sont composés de :

- 15 médecins du travail soit 7,9 ETP
- 43 infirmiers soit 40,5 ETP

Ils sont tous agréés pour cinq ans sauf un qui a eu un agrément conditionnel de deux ans. Il leur a été conseillé de mettre en œuvre dans leur entreprise un projet de service au sein d'une équipe pluridisciplinaire et de veiller à la traçabilité des risques professionnels.

Certains ont ainsi demandé des dérogations à la périodicité des examens et ont mis en place des protocoles infirmiers.

Un suivi régulier annuel, voire plus par les MIRT permet de suivre leurs actions.

Un groupe de travail SA et SSTI sur le suivi des intérimaires devrait permettre de faire prendre en charge ces salariés par les médecins des services autonomes.

V - Les actions en milieu de travail

Tous les SSTI ont élaboré un projet de service après une réflexion commune en CMT sur les priorités à mettre en œuvre, un diagnostic ayant été élaboré selon des constatations faites sur le terrain et selon les priorités du PRST Auvergne.

Les projets de service vont permettre aux équipes pluridisciplinaires une plus grande présence au sein des entreprises. En effet chaque fiche action fixe des indicateurs de suivi et un bilan régulier.

Certains thèmes se retrouvent dans les quatre départements :

- Maintien dans l'emploi - prévention de la désinsertion professionnelle
- Action dans les garages (*diminution du risque chimique*)
- Actions de prévention des RPS, des TMS
- Veille sanitaire (*enquêtes MCP, RNV3P, SUMER, EVREST*)
- Modalités d'intervention des équipes pluridisciplinaires

ainsi que d'autres actions plus spécifiques comme :

- Actions de prévention sur les fumées de soudage, les CMR
- Actions de prévention chez les coiffeurs, dans le BTP, les pressings
- Actions de formation-information sur les poussières de bois
- Risque routier
- Amélioration de la communication en direction des adhérents et aussi en interne
- Formation et information en addictologie
- Sensibilisation des jeunes aux risques professionnels
- Actions en direction des TPE pour une meilleure prévention des risques professionnels (*DU, fiche pénibilité...*) et des salariés précaires (*saisonniers et intérimaires*).

La loi sur la pénibilité a obligé un certain nombre d'entreprises à revoir leur document unique. Les médecins du travail sont souvent sollicités par l'employeur pour donner un avis sur les expositions aux facteurs de pénibilité. C'est alors l'occasion de refaire le point sur les risques professionnels/facteurs de pénibilité présents au sein des entreprises, malgré les difficultés que cela peut parfois poser. Des groupes de travail au plan départemental vont se mettre en place en 2014 réunissant membres des équipes pluridisciplinaires/agents de contrôle des UT/contrôleurs CARSAT, dans le but d'apporter une réponse plus homogène aux employeurs et aux salariés.

La réalisation des fiches d'entreprises au sein des TPE-PME est un des objectifs communs aux SSTI auvergnats. (*96% des entreprises suivies en Auvergne sont des TPE-PME*). Les services vont se donner les moyens avec l'embauche ou la formation de nombreux assistants en santé au travail qui auront cet objectif au sein des équipes pluridisciplinaires durant les trois ans à venir.

VI - Le suivi médical individuel

19 441 salariés dans les SA et 306 684 salariés suivis dans les SSTI.

Les SSTI ont tous demandé à pouvoir bénéficier d'une dérogation à la périodicité des visites médicales en mettant en place des entretiens infirmiers en alternance, avec élaboration de protocoles ciblés sur les risques professionnels et les catégories de salariés suivis. Ces demandes de dérogation sont faites dans le cadre du projet de service. Elles vont permettre aux médecins du travail de mieux organiser leur tiers-temps.

A contrario, les visites de pré reprise demandées systématiquement après trois mois d'arrêt de travail vont probablement augmenter. Elles devraient permettre l'organisation d'une meilleure prévention de la désinsertion professionnelle. Cette expertise relève de la seule compétence du médecin du travail (*voir données RA et RAF fournies par ailleurs*).

A noter un groupe de travail régional sur les inaptitudes ayant réuni l'ensemble des services SSTI.

Un logiciel a ainsi été créé afin de mieux cerner l'ensemble des inaptitudes émises dans la région et ayant donné lieu à un licenciement. L'intérêt est de cerner au mieux les pistes de prévention pour ne pas arriver au licenciement.

Conclusion

C'est un bilan plutôt positif avec l'ensemble des services SSTI et SA, aussi bien ceux qui ont été agréés que ceux qui ne l'ont pas été.

Tous les CPOM devraient être signés en début d'année 2014. Les SSTI ont tous vraiment "joué le jeu" avec non seulement une implication intense mais une somme de travail énorme.

Nous avons noté que ce sont les plus gros services qui ont eu le plus de mal à mettre en œuvre la réforme. Une réflexion devrait être menée sur les gros SSTI car on s'aperçoit que si les moyens sont certes mutualisés et donc nettement plus importants, la mobilisation humaine est beaucoup plus difficile et la cohésion d'un grand nombre de personnes au sein d'un grand service est plus aléatoire. Par contre les SSTI trop petits sont fragiles, particulièrement dans une région où le recrutement de médecins du travail est difficile, chaque départ ou réduction du temps de travail mettant en danger la pérennité de la structure. Où se trouve le "juste milieu" ?

La réforme aura eu le mérite de remobiliser des médecins qui croient en leur équipe pluridisciplinaire et qui veulent aller de l'avant dans une période difficile pour la santé au travail. Pour d'autres, il reste encore un travail de persuasion à faire mais on peut penser que la dynamique des plus engagés les encouragera.

La réforme de juillet 2011

L'année 2012 a été marquée par la mise en place de la réforme de la médecine du travail avec une forte mobilisation de l'ensemble des acteurs concernés. Elle a eu en effet pour conséquence de demander un changement très important dans le fonctionnement des services de santé au travail. Elle a aussi été un vrai bouleversement pour le médecin du travail qui doit désormais travailler "autrement".

Les grandes nouveautés

- Les équipes pluridisciplinaires avec la création de nouveaux métiers comme les infirmiers en santé au travail, les assistants techniques en santé au travail (ATST). Les secrétaires et les ingénieurs en prévention complètent ces équipes pluridisciplinaires. Le médecin du travail en est l'animateur.
- L'obligation pour chaque SSTI de réaliser un projet de service, condition nécessaire pour obtenir l'agrément, ainsi que, dans ce cadre, les dérogations à l'espacement de certaines visites réglementaires.
- La mise en œuvre des CPOM qui permettront la contractualisation DIRECCTE/CARSAT/SSTI.
- La prévention des addictions et la prévention de la désinsertion professionnelle sont devenus des priorités réglementaires.

Les objectifs de cette réforme

- Assurer un meilleur suivi au sein des TPE-PME (*sensibilisation - information au sein de chaque entreprise*).
- L'ambitieux souhait de réaliser toutes les fiches d'entreprise dans un délai de trois ans.
- Une harmonisation des pratiques sur des grands thèmes communs tels que la pénibilité, le maintien dans l'emploi.
- Un meilleur suivi médical des travailleurs précaires (*saisonniers, intérimaires, aides à domicile...*).
- Un travail en réseau au sein des services de santé au travail et avec les institutionnels.
- Une évolution du "métier" de médecin du travail qui devient un expert des cas difficiles et des situations particulières.
- Un retour d'informations partagé par les équipes pluridisciplinaires avec une meilleure communication envers les salariés et les employeurs.
- La mise en place des indicateurs de suivi valorisant le travail des équipes pluridisciplinaires.
- Une mutualisation des moyens mis en œuvre sur certaines actions prioritaires du PRST et des CPOM.

Glossaire

ATST	<i>Assistant technique en santé au travail</i>
BTP	<i>Bâtiment et travaux publics</i>
CA	<i>Conseil d'administration</i>
CARSAT	<i>Caisse d'assurance retraite et santé au travail</i>
CC	<i>Commission de contrôle</i>
CMR	<i>Cancérogènes, mutagènes et reprotoxiques</i>
CMT	<i>Commission médico-technique</i>
CPOM	<i>Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens</i>
DIRECCTE	<i>Direction régionale de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi</i>
DU	<i>Document unique</i>
ETP	<i>Equivalent temps plein</i>
EVREST	<i>Evolution et relations en santé au travail</i>
IDE	<i>Infirmier(e) diplômé(e) d'Etat</i>
IPRP	<i>Intervenant en prévention des risques professionnels</i>
MCP	<i>Maladie à caractère professionnel</i>
MIRT	<i>Médecin inspecteur régional du travail</i>
MP	<i>Maladie professionnelle</i>
MT	<i>Médecin du travail</i>
PME	<i>Petites et moyennes entreprises</i>
PRST	<i>Plan régional de santé au travail</i>
RA	<i>Rapport annuel</i>
RAF	<i>Rapport administratif et financier</i>
RNV3P	<i>Réseau national de vigilance et de prévention des pathologies professionnelles</i>
RPS	<i>Risques psychosociaux</i>
SA	<i>Service autonome</i>
SMR	<i>Surveillance médicale renforcée</i>
SST	<i>Service de santé au travail</i>
SSTI	<i>Service de santé au travail interentreprises</i>
SUMER	<i>Surveillance médicale des expositions aux risques professionnels</i>
TMS	<i>Troubles musculosquelettiques</i>
TPE	<i>Très petites entreprises</i>
UT	<i>Unité territoriale (Direccte Auvergne)</i>

Source de données *Rapports annuels 2012 des médecins du travail*
Rapports administratifs et financiers 2012 des services de santé au travail

Contacts	<i>Dr Marie Christine RIOL</i>	marie-christine.riol@direccte.gouv.fr	04 73 43 50 93
	<i>Dr Françoise CHRISTOFEUL</i>	francoise.christofeul@direccte.gouv.fr	04 73 43 14 15
	<i>Odile COLIN</i>	odile.colin@direccte.gouv.fr	04 73 43 14 16

Directeur de la publication : Serge RICARD - DIRECCTE Auvergne